

# CAPD du 30 juin ...

## Intervention liminaire du SNUipp26

L'ensemble des dossiers nationaux qui ont été abordés cette année par notre ministre préoccupe la totalité des agents de notre institution :

- réduction de la semaine de classe,
- mise en œuvre des stages de remise à niveau pendant les vacances,
- réécriture des nouveaux programmes pour l'école,
- mise en place de l'aide personnalisée (60 heures),
- réforme du recrutement des enseignants,
- annonce de la création d'une agence nationale du remplacement,
- mise en place du service minimum d'accueil, ...

Tout cela dans un contexte :

- de réduction des dépenses publiques (RGPP),
- de baisse des salaires
- et de menaces réelles sur notre statut de fonctionnaire.

Cette CAPD se tient aujourd'hui dans des conditions particulières. En empêchant les IA-DSDEN de procéder à des mesures de carte scolaire avant les élections municipales, le ministre a rendu particulièrement difficile, voire impossible, le respect du calendrier habituel des procédures.

Si nous sommes capables de mesurer la charge de travail supplémentaire que cela a pu générer pour les personnels des services concernés, chacun peut admettre que, dans les écoles aussi en cette fin d'année, les collègues sont épuisés, alors que, dans une précipitation injustifiée, on leur demande de mettre en place toutes les « joyusetés » de la rentrée.

Mais si nous mesurons bien la limite du champ de compétences (pour ne pas mêler dossiers nationaux et départementaux), Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous ne pouvons que déplorer les mesures que vous avez décidé d'initier, de votre propre autorité, pour la prochaine rentrée.

La transformation de tous les postes de ZIL en Brigade qui cache, en fait, l'extension des zones d'intervention des personnels remplaçants, s'avère d'ores et déjà une bien mauvaise opération. Au final, nous l'avions annoncé, cela aura provoqué la mutation d'une soixantaine de ZIL qui, à juste raison, ont compris l'évidence de la dégradation de leurs conditions de travail et un remboursement à la baisse compte tenu de l'augmentation du coût du transport. Quand on sait que plus de 45 postes de TR vont être attribués à titre provisoire lors de cette 2<sup>nd</sup>e phase, vous aurez du mal à expliquer que cela concourt à la stabilité des équipes. Est-ce un hasard d'ailleurs si l'ordinateur de l'IA, mal-

gré l'élargissement des vœux, n'a pas trouvé preneur pour une douzaine de postes de TR ?

En réservant des postes aux sortants de l'IUFM, vous avez bloqué une bonne partie d'un mouvement déjà neutralisé par le retour des ZIL sur des postes classes. Mais chacun peut constater que les postes régulièrement affectés en queue de mouvement (remplacement stage long TR ASH, ...) seront attribués à des collègues en début de carrière (T2 ou T3). Cela pourrait s'appeler : « reculer pour mieux sauter ».

L'absence de concertation avant vos décisions concernant les demandes de travail à temps partiel nous met aujourd'hui devant le fait accompli.

Vous savez comme nous que, compte tenu des problèmes de couplages des postes, seules des modifications à la marge sont possibles aujourd'hui. Les délégués SNUipp du personnel ne peuvent accepter d'être des potiches (en siégeant au sein d'une CAPD devenue chambre d'enregistrement de vos décisions) ou de sagement rester dans le périmètre de négociation que vous avez préalablement défini tout seul. Ne disposant pas jusqu'ici de toutes les demandes faites par nos

collègues, nous refusons de donner un semblant de quitus sur la transparence des opérations que vos services, en lien avec les IEN, ont traité jusqu'ici seuls.

Pour finir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie permettez-nous de regretter que l'absence de concertation que nous pouvons observer au niveau national, avec un ministre et avec lui tout un gouvernement qui fonce tout seul en avant, en faisant fi de toute remarque, soit observable dans notre département. Le refus de tenir des CTPD ou CAPD pourtant demandés dans un cadre réglementaire ne trompe personne. Nous sommes à la fois surpris et déçus de constater que le mode de gestion de notre institution qui avait jusqu'ici toujours habillé ses décisions d'une réglementation concertation (en prenant même parfois en compte des arguments émanant de la parité syndicale) est en train de changer. Ce glissement montre de notre point de vue une formidable faiblesse. Quand on n'est plus en mesure de prendre le risque de la discussion et que l'on fait le choix de décider seul, c'est que l'on a renoncé à convaincre. Les pédagogues que nous sommes savent que, par la contrainte, on ne fait pas progresser la compréhension. Comment ambitionner de former dans nos classes des individus libres et indépendants quand tout concourrait à les rendre serviles ? L'autoritarisme vers lequel glisse progressivement notre institution ne préjuge rien de bon, ni pour les maîtres ni pour les élèves, et encore moins pour la Nation.



# ... Autres points abordés

## INEAT-EXEAT

48 collègues venant d'autres départements ont demandé à intégrer la Drôme.

Ce sont essentiellement des demandes pour rapprochement de conjoint. Pour l'instant, l'IA n'envisage de donner satisfaction qu'à 3 de ces collègues seulement.

## Congé de formation

Comme l'an passé, 78 mois sont attribués à la Drôme au titre du congé de formation. Sur 20 demandes, 7 collègues n'ont pas été satisfaits.

### Rappel du barème :

AGS : 0,5 point / an limitée à 10 ans (10 points maximum)  
Diplôme universitaire acquis après titularisation : 1 point par année validée  
Formation diplômante Éducation nationale 1 point  
Renouvellement de la même demande : 3 fois sur 5 ans (3 points maximum)

### Obtiennent un congé de formation :

GUERAIN Marie-Laurence : 15 pts / 6 mois  
WESTHEEL Thierry : 14 pts / 10 mois

CHANTECLAIR Marie : 14 pts / 3 mois

GEORGES Philippe : 14 pts / 4 mois

AUBOURDY Florence : 14 pts / 2 mois

HERMON-DUC Brigitte : 13,75 pts / 10 mois

SEITE Jean-Pierre : 13 pts / 3 mois

DELORME Carole : 13 pts / 8 mois

GRONLIER Lysiane : 13 pts / 6 mois

MAUMENE Pascale : 13 pts / 3 mois

ANDRE Marie - Agnès : 13 pts / 10 mois

TURC-CHOSSON Nathalie : 13 pts / 3 mois

VERILLAC Mireille : 13 pts / 10 mois

### Liste complémentaire :

BERAUD Chantal : 11,5 pts / 10 mois

FAURE Jacques : 10 pts / 3 mois

## Liste d'Aptitude des professeurs des écoles

116 possibilités d'intégration cette année et ...  
29 demandes, toutes acceptées forcément.

ARMAND Laurence  
BOISSIN Corinne  
BOURGOGNE Catherine  
CALLANT Sylvie  
CHALOIN Véronique  
CHICHIGNOUD Agnès  
DESANLIS Agnès  
DIVOUX Patricia  
EVESQUE Véronique  
FAURE Sylvie  
FERRIER Mylène  
FOUET Véronique  
FRATACCI Alice  
GAUTHEY Géraldine  
GIRAULT Corinne

GOMEZ Hélène  
GRIMAUD Christel  
HEMERY Christophe  
JUGE Marie-Françoise  
LE MOIGNE Evelyne  
LEBRAT Christine  
MORIN Geneviève  
OBOUSSIER Christel  
PENET Chantal  
PIERON Mireille  
QUILICI Catherine  
ROZIER Dominique  
SUAREZ Marie-Thérèse  
VALENTIN Gisèle

A la rentrée 2008, il reste 78 instituteurs dans la Drôme dont 20 qui ne sont pas en activité.



## Intégration à la HORS CLASSE

Les professeurs d'école ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon peuvent prétendre intégrer la hors classe. L'intégration se fait automatiquement il n'y a aucune démarche à faire. Il y a peu de places pour beaucoup d'intéressés.

Il n'y a que le barème qui compte : échelon x 2 plus la note plus 1 point pour les personnels travaillant en REP depuis 3 ans sans interruption.

L'an passé 17 PE avaient été intégrés, cette année 26 places sont disponibles.

11 collègues sur 26 partiront à la retraite à cette rentrée ce qui a permis d'ouvrir une liste complémentaire et de faire bénéficier de la HC à 11 collègues supplémentaires.

Compte tenu du barème, seuls les collègues ayant atteints le 11<sup>ème</sup> échelon PE (ou le 10<sup>ème</sup> et travaillant en REP) peuvent y accéder.

**Dans la Drôme, seulement 41 collègues sur 2575 sont à la Hors-Classe.**

**Le SNUipp rappelle sa revendication du passage à la plus grande vitesse pour tous. Nous demandons que l'indice 783 (indice terminal de la HC) devienne l'indice terminal pour tous les enseignants.**

### LISTE PRINCIPALE :

DUMONT Jean-Marc  
RUEL Mireille  
REYNIER Jean-Paul  
BOUVARD Françoise  
TARRIOTE Jean-Louis  
GAUBERT Armand  
CHARRASSE Christiane  
SAUMONT Denis  
BEAULE Christiane  
BADIN Nicole  
VALLET Fernande  
ODDON Jean

PAPALIA Francine  
DEVELLE Gérard  
MANEVEAU Pierre  
GIBOT Hervé  
GUYOMARD Alain  
ICART Jean-Marc  
GANDINI Christine  
PERRONNIER Jean-Michel  
BENSAÏD Catherine  
DELHOMME Marc  
RAYNAUD Marie-Hélène  
BARRIOL Luc-Olivier  
ROINAT Marc  
BARBIER Geneviève

### LISTE COMPLEMENTAIRE :

AUDIGIER Geneviève  
ALLEMANT Odile  
SERRET Line  
STEINER Patrick  
MONTEILLET Joël  
VILLARD Luc-Marc  
PERRIER Francine  
ESCOFFIER Bernard  
BALUSSOU Michèle  
CARILLO Bernadette  
CROS Isabelle